



PREFET DE LA MARNE

Secrétariat Particulier/ 214

Reims, le mercredi 30 juin 2010

JJC/MM

Monsieur le Président,

Par lettre du juin , vous avez souhaité que votre association soit auditionnée lors du comité de site, compétent pour la reconversion de la Base Aérienne 112, qui se réunira le 5 juillet prochain.

Lors de notre entretien du 9 novembre 2009, j'avais bien noté votre souhait d'être entendu par le comité de site, mais sans pour autant prendre d'engagement sur la possibilité de lui réserver une suite favorable.

En effet, le comité de site est une instance de pilotage institutionnel associant l'Etat, les élus et les acteurs économiques locaux.

Votre association a, bien évidemment, toute légitimité pour être entendue dans le cadre du dialogue républicain, mais dans un espace de discussion distinct du comité de site.

C'est donc avec plaisir que je vous propose de vous recevoir après la réunion du comité de site du 5 juillet prochain, à une date à convenir avec mon secrétariat.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet de Reims,

Jean-Jacques CARON

Monsieur Patrick DECAUDIN

Président de l'association « Vacarmes-Reims »

Cidex 1

51220 COURCY